

54 chemin du Pras 69350 La Mulatiére Tel -> 04.78.35.85.06 Site internet -> Rhone-saone-energies.fr

CONTRAT DE MAINTENANCE 2025-2026

Les engagements du contrat

Le contrat de maintenance est valable pour les installations en état de fonctionnement, étanches et sans vices cachés.

Il comprend le certificat d'étanchéité ainsi que la vérification des points de contrôle, de régulation et de fonctionnement du chauffage pour une visite annuelle au prix de :

- → 200€TTC en dessous de 100km de distance depuis nos bureaux
- → 250€TTC pour une distance supérieure à 100km depuis nos bureaux
- → 300€TTC pour 2 visites pour le contrôle de chauffage et le passage de l'installation en rafraichissement. (Beaucoup de demande cette année)

La visite se fera après la réception du coupon réponse et du règlement. (Dossier complet obligatoire).

RHONE SAONE ENERGIES détient les attestations d'Etat obligatoires pour la manipulation des fluides frigorigènes ainsi que l'ensemble de son personnel.

- Attestations de capacités pour l'entreprise
- Attestation d'aptitude pour les techniciens
- Label RGE QUALIPAC

→ Rappel:

Coupon réponse à joindre avec le règlement pour la prise de rendez-vous (étape obligatoire)



54 chemin du Pras 69350 La Mulatiére Tel -> 04.78.35.85.06 Site internet -> Rhone-saone-energies.fr

A-> LE CONTRAT DE MAINTENANCE COMPREND :

- Une visite annuelle pendant la durée du contrat (du 01/09/2025 au 31/08/2026) à définir ensemble pour la prise de rendez-vous durant cette saison de chauffage.
- Le certificat annuel d'étanchéité obligatoire une fois par an.
- La vérification du fonctionnement du chauffage avec prise des pressions et des températures du fluide frigorigène
- La vérification de la régulation du chauffage
- Le resserrage des connections électriques du chauffage et du cumulus ainsi que la prise de la tension électrique du réseau
- La prise de température du plancher chauffant au contact du revêtement de sol
- Une assistance pour répondre à vos questions sur l'utilisation du chauffage
- Des interventions prioritaires en cas de panne durant la saison d'hiver (uniquement les jours ouvrés du lundi au vendredi, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés ou chômés)

→ Si contrat en 2 visites

- Idem contrat de maintenance
- Passage de l'installation en rafraichissement

B-> LE CONTRAT DE MAINTENANCE NE COMPREND PAS :

- La réparation d'une installation en panne lors de l'intervention
- Un test de pression pour une recherche de fuite éventuelle
- Le remplacement de l'anode et joint de cumulus
- Des pièces éventuelles à changer et toutes interventions non répertoriées au A du présent contrat

C-> COUPON REPONSE : à retourner obligatoirement avec le règlement.



54 chemin du Pras 69350 La Mulatiére Tel -> 04.78.35.85.06 Site internet -> Rhone-saone-energies.fr

Le coupon réponse est à retourner avec le règlement pour la prise de rendez-vous, sachant que les chèques seront encaissés au moment de cette étape.

Pour information, les horaires des visites sont de 8h à 17h. Merci de libeller le chèque à l'ordre de Rhône Saône Energies.

COUPON REPONSE-MAINTENANCE 2025/2026 A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT DE 200€ TTC / 250€TTC PAR CHEQUE OU 300€ TTC POUR LES 2 VISITES

NOM
PRENOM
ADRESSE
CP
VILLE
TEL COURRIEL
DESCRIPTION DE VOTRE INSTALLATION :

CHOIX 1: CONTRAT DE MAINTENANCE 200€TTC OU 250€TTC

CHOIX 2: CONTRAT DE MAINTENANCE + PASSAGE EN RAFRAICHSSEMENT 300€TTC

Je comprends et j'accepte sans réserve les conditions du contrat de maintenance annuelle exposées aux A et B du présent document intitulé « contrat de maintenance 2025/2026 »

Signature:



54 chemin du Pras 69350 La Mulatiére Tel -> 04.78.35.85.06 Site internet -> Rhone-saone-energies.fr

INFORMATIONS

1- A propos de Sofath

→ Le site de production de la société Thermatis technologie produisant le produit SOFATH à Portes les Valence a été fermé en décembre 2020.

Aucun impact pour Rhône Saône énergies.

2- <u>Délai de matériel</u>

Nous subissons une pénurie de matériel depuis plusieurs mois Cette pénurie impacte directement nos fournisseurs et les délais de livraisons des pièces de rechanges peuvent être rallongés.

3- Réglementation des fluides frigorigènes (attention aux pannes durant l'hiver)

- Arrêt du produit R22 depuis le 31/12/2014
- Arrêt du produit R404 depuis le 31/12/2018
- Des solutions fabricants existent pour le remplacement de ces installations donnant droit :
 - Certificats économies d'énergies et ma prime rénov selon vos revenus fiscaux
 - La TVA à 5.5%

4- Réseau électrique

→ Durant ces 2 dernières années de chauffage, nous remarquons de plus en plus des baisses de tension du réseau électrique entrainant la détérioration du matériel. Si vous êtes sujet à des baisses de tension n'hésitez pas à faire contrôler votre réseau par l'intermédiaire de votre électricien.

5- Climatisation

→ Rhône Saône énergies est spécialiste de la climatisation Réversible. N'hésitez pas à nous confier vos projets.

Notre parrainage vous donne droit à 200€TTC de remise et un contrat de maintenance offert pour l'année suivante.



54 chemin du Pras 69350 La Mulatiére Tel -> 04.78.35.85.06 Site internet -> Rhone-saone-energies.fr

->Bénéficiez du parrainage

Pour vous-même, un ami, un voisin ou un membre de votre famille qui a un projet pour une maison neuve ou une rénovation :

- Pose d'un chauffage en géothermie ou aérothermie
- Pose d'une climatisation réversible de marque premium
- Pose d'un cumulus thermodynamique
- Pose d'une pompe à chaleur piscine de marque premium

->CHEQUE DE PARRAINAGE DE 200€TTC*

1 -coordonnées du parrain

Nom et prénom

Adresse ->

Mail et téléphone->

2- coordonnées du contact

Nom et prénom

Adresse ->

Mail et téléphone->

Récompenses conditionnées à la signature du bon de commande par le parrainé

